

Association de parents d'élèves de Grandfresnoy

BROCANTE DU DIMANCHE 19 mai 2019

Demande d'autorisation d'installation destinée aux particuliers

Je soussigné(e), Madame, Mademoiselle, Monsieur,
demeurant
à code postal
numéro de téléphone

sollicite l'autorisation de m'installer à titre exceptionnel sur la brocante de Grandfresnoy
le 19 mai 2019 de **6h30 à 18h**,
sur un emplacement demètres linéaires

Je note ici mon souhait d'emplacement (dans la mesure du possible il sera pris en compte) :
.....
.....

Important :

Pour les personnes qui souhaitent être installées l'une à côté de l'autre, merci de faire une demande groupée

Je reconnais en outre ne vendre que des objets personnels dont la liste suit :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ceci afin d'éviter que l'exception ne se transforme en habitude et débouche sur un vrai commerce ou d'écouler des marchandises volées.

Par ailleurs, je sais que la vente d'armes et d'animaux par les particuliers est interdite.

Fait à

Le

Signature

Pièces à fournir lors de l'inscription

Justificatif d'identité (**photocopie** carte d'identité, permis de conduire, autres préciser),
.....
.....

règlement (4 €/m et 5 €/m pour les personnes extérieures)
Soit en espèces, chèque bancaire n°

APE

numéro d'ordre d'enregistrement
 numéro d'emplacement

Organisateur : ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES de Grandfresnoy

Manifestation : BROCANTE

Date : 19 mai 2019

Commune : GRANDFRESNOY

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

NOM :

PRENOM :

Né(e) le : A.....

Domicile :

.....

Titulaire de la pièce d'identité n° délivrée le

Par.....

Atteste sur l'honneur :

- N'être pas inscrit au registre du commerce et des sociétés
- Vendre exclusivement des objets personnels et usagers
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

A.....

Le.....

Signature

Cette attestation devra être remise à l'organisateur au moment de l'inscription sur le registre.

L'article 441-7 du Code Pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant états de fait matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.